



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

titres de séjour

Question écrite n° 73467

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'application de la législation relative aux autorisations de séjour de personnes étrangères sur le sol français. De nombreux pays, à l'image de grandes démocraties du monde, sont particulièrement vigilants quant au strict respect des autorisations données. Il en va en effet de la crédibilité même des autorisations de séjour et de la délivrance des permis de séjour en France. Il lui demande s'il peut préciser la nature des contrôles et des sanctions en cas de non-respect des obligations de séjour et en cas de dépassement de la date d'autorisation de séjour sur le territoire national.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73467

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2010, page 2574

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)